

Page de garde de la fiche de données de sécurité

révisé le 28.06.2024 /remplace la version du -

Identification du produit:

Nom commercial	AVERY DENNISON SURFACE CLEANER / 316915
Motif de l'utilisation	Nettoyant pour surfaces

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

ANTALIS AG
Industriestrasse 20
CH-5242 Lupfig
Tel: 056 464 51 11
info.ch@antalis.com

Numéro d'urgence national: **145** (joignable 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

Page de garde créée : 28.06.2024

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : AVERY DENNISON SURFACE CLEANER
Code de produit : 09101010, CA3750001
UFI : NVGJ-R25U-R517-67GG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU22 Usage professionnel. Pour usage industriel et institutionnel. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Avery Dennison Graphics Solutions
Willem Einthovenstraat 11
2342 BH Oegstgeest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-85000 2000
E-mail : gs.msds@eu.averydennison.com
Website : www.graphics.averydennison.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-85000 2000 (24 heures sur 24)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Liquide inflammable, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1272/2008) 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risques physiques/chimiques : Facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer.

Risques pour l'environnement : N'est pas classé selon les directives de CE.

Autres informations : Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, mousse résistant à alcool, produit chimique sec ou eau pulvérisée pour l'extinction.
alc	
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P261 spray	Éviter de respirer les aérosols.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Contient: Propan-2-ol ; d-Limonène .
- : Le mélange contient 5 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB. Santé humaine: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605. Environnement: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Propan-2-ol	50 - 75	67-63-0	200-661-7		01-2119457558-25
d-Limonène	1 - < 5	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
2-Butoxyéthanol	1 - < 5	111-76-2	203-905-0		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Propan-2-ol	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H225; H319; H336	GHS02; GHS07	
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H226; H304; H315; H317; H400; H412	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
2-Butoxyéthanol	Acute Tox. 4; Acute Tox. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H302; H331; H315; H319	GHS06; GHS07	inhalation: ETA= 3 mg/L (vapeurs) oral: ETA = 1200 mg/kg pc

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- | | |
|------------------|--|
| Inhalation | : Déplacez la victime à l'air frais. Consulter un médecin. |
| Contact cutané | : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin. |
| Contact oculaire | : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin. |
| Ingestion | : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- | | |
|------------------|--|
| Inhalation | : Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. |
| Contact cutané | : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche. |
| Contact oculaire | : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs. |
| Ingestion | : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------------------------|------------|
| Instructions pour le Médecin | : Inconnu. |
|------------------------------|------------|

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- | | |
|----------------|---|
| Appropriés | : Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée. |
| Non appropriés | : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|---|--|
| Risques d'exposition particuliers | : Inconnu. |
| Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux | : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible. |

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|------------------------------------|--|
| Précaution à prendre pour pompiers | : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. |
|------------------------------------|--|

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

*

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°C). À protéger contre des rayons solaires. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune valeur dérivée sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m³)	VLE 15 min. (mg/m³)	Observations	Source
Propan-2-ol	BE FR CH	997 - 500	1248 980 1000	- - 4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C	MAC: DE, CH Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016, Suva Pro
d-Limonène	CH	28 40	80 80		
2-Butoxyéthanol	CH	49	98	4x15 min., Haut., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C	Directive 2000/39/EC
	EC	98	246	Skin	
	BE	98	246	Huid	
	FR	49	246	Risque de pénétration de percutanée	

Valeur biologique tolérable (VBT):

Nom chimique	Pays	Paramètre biologique	VBT-valeur	Matériel d'examen/ Temps d'échantillonnage/ Remarques
Propan-2-ol	CH CH	Aceton Aceton	25 mg/l (0,4 mmol/l) 25 mg/l (0,4 mmol/l)	U / b / B / b /

Abréviations liste des VBT : B = Sang total. E = Erythrocytes. U = L'urine A = Air alvéolaire. P/S = Plasma / sérum. a = Aucune restriction. b = Fin d'exposition ou fin de quart de travail c = Comme une exposition à long terme: après plusieurs changements précédents. d = Avant le prochain quart de travail. N = Paramètre non spécifique. Q = Interprétation quantitative difficile. X = Influences environnementales. P = Détermination provisoire. T = Effet toxique aigu. # = Substance cancérigène avec seuil. Si la valeur MTD est observée, un risque accru de cancer n'est pas à prévoir.

Source : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA (CH)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Propan-2-ol	Dermale				888 mg/kg bw/day
	Inhalation				500 mg/m³
d-Limonène	Inhalation				66,7 mg/m³
	Dermale				9,5 mg/kg bw/day
2-Butoxyéthanol	Inhalation	246 mg/m³			98 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique

Propan-2-ol	Dermale				319 mg/kg bw/day
	Inhalation				89 mg/m3
d-Limonène	Orale				26 mg/kg bw/day
	Inhalation				16,6 mg/m3
	Dermale				4,8 mg/kg bw/day
	Orale				4,8 mg/kg bw/day
2-Butoxyéthanol	Inhalation	147 mg/m3			59 mg/m3
	Orale		26.7 mg/kg bw		6.3 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Propan-2-ol	Eau	140,9 mg/l	140,9 mg/l	
	Sédiment	552 mg/kg	552 mg/kg	
	Intermittent water			140,9 mg/l
	STP			2251 mg/l
	Soil			28 mg/kg
d-Limonène	Orale			160 mg/kg food
	Eau	0.014 mg/l	0.0014 mg/l	
	Sédiment	3.85 mg/kg	0.385 mg/kg	
	STP			1.8 mg/l
	Soil			0.763 mg/kg
2-Butoxyéthanol	Orale			133 mg/kg food
	Eau	8.8 mg/l	0.88 mg/l	
	Sédiment	34.6 mg/kg	3.46 mg/kg	
	Intermittent water			9,1 mg/l
	STP			463 mg/l
	Soil			2.33 mg/kg
	Orale			0.02 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle** : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire** : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type AK (brun/vert), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux** : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.	
Couleur	: Vert.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 11	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: 22 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 230 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 82 °C	
Point/intervalle de fusion	: < -20 °C	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (%) dans l'air	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (d-Limonène)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12 (Propan-2-ol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: 1 mm ² /sec	(1 mm ² /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: < 20,5 mm ² /sec	
Pression de vapeur (20°C)	: 4400 Pa	
Densité de vapeur relative	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,9 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
 dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë** : CL50 calculé: 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 5 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer des lésions aux organes. Organe(s) cible(s): Système nerveux central. Effet(s): L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort.
- Corrosion/irritation** : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation** : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité** : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë** : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation** : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation** : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë** : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration** : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation** : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité** : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction** : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Propan-2-ol	DL50 (orale)	5840 mg/kg bw	OECD 401	Rat

d-Limonène	DL50 (dermale)	12800 mg/kg bw	----	Rat
	CL50 (inhalation)	46600 mg/m3	----	Rat
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (fertilité, orale)	853 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	NOAEL (développement, orale)	596 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	OECD 416	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	NOAEL (inhalation)	12500 mg/m3	OECD 451	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	NOEL (cancérogénicité, inh.)	12500 mg/m3		Souris
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (orale)	870 mg/kg bw/d	----	Rat
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	Sensibilisation cutanée			
	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat
2-Butoxyéthanol	Irritation de la peau	Irritant	----	----
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	CL50 (inhalation)	2200 mg/m3	OECD 403	Rat
	DL50 (dermale)	435 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	NOAEL (inhalation)	152 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	720 mg/kg bw/d		
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène		
	DL50 (orale)	1746 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	NOAEL (dermale)	> 150 mg/kg bw/d	OECD 411	Lapin
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	> 100 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	DL50 (orale) - estimation	1200 mg/kg bw		

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.
Autres informations	: Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 15 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 6 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'un code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 29 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

*

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Propan-2-ol ; d-Limonène)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-2-ol ; d-Limonene)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 3
Code de classification : F1
Groupe d'emballage : II
Etiquette de danger : 3
Le code de restriction : D/E
en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 3
Groupe d'emballage : II
EmS (incendie / fuite) : F - E / S - E
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 3
Code d'ERG : 3H

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).

: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV).
Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations
et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités
dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation
sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la
directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4331.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec
les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la
déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV (CE) : 560 g/l

Teneur en COV soumis à : 560 g/l

taxe (La Suisse)

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Hydrocarbures aliphatiques	< 5
Limonene.	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité : Non applicable.
chimique

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état
actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute
sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité
complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique

PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Liq. 2	: D'après les données d'essais.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
STOT SE 3	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 2	: Liquide inflammable, catégorie 2.
Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique aiguë, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H331	Toxique par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2024-01-24